

Collectif « Les Vigilantes »

Liens et tensions entre climat et alimentation

le 15 Octobre 2019, à Dinan

Août 2019 : Le Giec est formel* : Au-delà de nos systèmes industriels, de transports ou énergétiques, il faudra désormais remettre en cause notre modèle de production alimentaire pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

Juin 2019 : 23 sénateurs proposent une résolution sur « la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale » : « Production et consommation ne sont plus territorialisées et nos territoires, même ruraux, sont « alimentaires malades » car perfusés par le ballet des camions de la grande distribution. »
« Garantir les conditions d'un niveau minimum de sécurité et d'approvisionnement alimentaire est un devoir pour les autorités publiques qui doivent être en mesure d'assurer une chaîne résiliente, allant du foncier agricole nourricier au consommateur. »
« Rappelle l'importance du soutien au développement de l'agroécologie en tant que pratique agricole, limitant le recours aux intrants de synthèse et se basant sur le fonctionnement des écosystèmes, qui est la plus à même de garantir la résilience alimentaire »

Le collectif « Les Vigilantes » (composé majoritairement de femmes) est né d'une préoccupation croissante concernant l'urgence climatique, et notre prise de conscience face aux secteurs qu'elle met en tension : la qualité et la quantité des ressources en eau, la biodiversité, la santé, la qualité de l'air, l'autonomie alimentaire (production agricole), la qualité des milieux aquatiques (algues vertes, conchyliculture,...).

L'agriculture est un levier extra-ordinaire pour répondre à tous ces enjeux !

Sur Dinan aggro, les surfaces en AB* connaissent une forte progression (+91 % en 5 ans), une réelle dynamique de diversification et de relocalisation est lancée (Agriculteur « hors cadre familial », et + de 40 ans), une des ambitions de la chambre d'agriculture étant de respecter cette diversité.
À l'horizon 2030, l'avenir de plus de la moitié des exploitations agricoles du territoire est à prévoir (mais souvent les terres libérées servent à l'agrandissement), tandis que le frein principal pour les porteurs de projet est l'accès au foncier (en 2018 en Bretagne, 1300 futurs paysans sont en recherche de terres).

Alors qu'attendons-nous ?

En septembre dernier, nous avons rendu notre avis sur le PLUi-H à l'enquêteur, le plaidoyer, ci-après, contient une partie de nos propositions. Afin de couvrir toute l'agglomération, nous allons le remettre aux 64 communes dans l'espoir qu'il provoquera des réflexions constructives :

- Avant le vote du PAT au conseil communautaire le 25 novembre prochain.
- Lors de réunions publics pour la préparation des élections municipales, et après ces mêmes élections pour passer à l'action (Nous serions heureuses d'y participer).

Dans l'attente, nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de notre premier "Apéro confèr" : « Semons ici, pour manger demain »
Le PAT* et l'autonomie alimentaire de Dinan aggro
le 6 décembre 2019, à 19h, salle Charles Duclos (mairie de Dinan)

Contact : vigilantes@protonmail.com

*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

*Agriculture biologique

* Projet alimentaire territorial

Collectif les *Vigilantes* climat et alimentation

Nous comptons, dans un premier temps, agir sur deux niveaux :

- PLAIDOYER : Inciter les citoyens à parler à leurs élus (il faut l'engagement des politiques si on veut des avancées significatives)
- INFORMER ET FAIRE LE LIEN : Organiser des temps d'échanges autour de témoignages concrets.

PCAET*

Sur Dinan agglo, 52 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'agriculture, hors le territoire n'en absorbe que 13% (chiffre en diminution à cause de l'artificialisation des terres)

PAT* - Loi ÉGALim

Objectif 2022, pour la restauration collective : servir au moins 50 % de produits durables (produits locaux, labels qualité) dont 20 % en bio ou en conversion



BONNE NOUVELLE : On peut nourrir la commune tout en agissant face à l'urgence climatique !

Ah bon ? non !!!

Et c'est quoi ta formule magique ?

ben si, ça marche, c'est prouvé !*

Il faut encourager des modèles de production alimentaire qui impactent positivement le climat...

Ouais, mais faut arrêter de montrer les agriculteurs du doigt !!

On est pas là pour ça, on veut juste que les gens se rencontrent et discutent pour aller dans le bon sens !!

Bon très bien, et qu'est ce que vous proposez ?

On a regardé le PLUi-H*, le PCAET*, et le PAT* de l'agglomération de Dinan, et on a constaté que ces sujets étaient déjà à l'ordre du jour dans la vie politique locale...

Mais on sait que les élus n'ont pas forcément le temps de traiter tous les dossiers...

Et que ces projets sont très abstraits aux yeux du grand public ! Nous avons donc des propositions très concrètes à faire, à savoir :

Que chaque commune s'engage à protéger des terres sur le long terme dans l'intérêt souverain des générations futures...

Elles seront dédiées à l'alimentation des citoyens, et par la même occasion à la réduction et au stockage de nos émissions de gaz à effet de serre*



*Plan climat air énergie territorial
 *Projet alimentaire territorial
 ben si, ça marche, c'est prouvé ! « Il est admis qu'en fixant un objectif d'augmentation de taux de matière organique des sols agricoles à 4 pour 1000, l'agriculture serait en capacité de séquestrer la totalité des émissions de CO2, c'est à dire 75 % de la totalité des GES. » "Paysan, résistant !", Benoît Biteau
 *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
 *Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat, nous avons répondu au commissaire enquêteur, le document est disponible sur demande
 * Stockage et réduction des GES : augmentation du taux de matière organique des sols, plus de pâturages, moins de dépendance à l'énergie fossile...etc

L'agriculture est un levier extra-ordinaire pour le climat et l'autonomie alimentaire mais aussi pour :



Meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau et une eau moins chère (Les méthodes préventives coûtent en moyenne 26 à 27 fois moins que la logique curative)

Améliorer la qualité de l'air (émissions d'ammoniac, de particules, de pesticides...)

Préservation de la biodiversité, de la santé.

Meilleure offre alimentaire (diversification des cultures),

Une agriculture innovante et plus attractive (agroforesterie, semis direct sous couvert végétal, non-labour...)

Améliorer la résilience aux extrêmes climatiques

Lutter contre l'imperméabilisation des terres

Diminuer la dépendance aux énergies fossiles

Améliorer l'autonomie des fermes (semences paysannes...)

Créer des circuits courts réactifs

Lutter contre le chômage

Renforcer le lien social, ...etc

Et vous proposez quoi comme outils concrets ?

Afin d'être proactif : Organiser des diagnostics partagés d'opportunités foncières qui réunissent élus, agriculteurs (et anciens agriculteurs) et citoyens du territoire, pour rechercher : des terres en friche, des terres ou bâtiments agricoles disponibles ou libérables, des futurs départs d'agriculteurs.trices, des terres communales ou publiques mobilisables.

La SAFER développe par ailleurs l'outil « Vigifoncier » qui permet aux élus d'être prévenus de la vente de biens sur la commune (Une convention de veille foncière coûte environ 150 à 300 € / an).

Exemple : Après un diagnostic foncier, la commune de Moëlan sur Mer (29) a décidé de mettre en place une procédure de mise en valeur de terres incultes ou manifestement sous-exploitées, pour installer à terme des agriculteurs.trices bios (Avec l'association Terre de Liens)

Les élus peuvent s'impliquer dans l'acquisition de terres ou de fermes dans la perspective de garantir l'accès à une alimentation de qualité pour les citoyens du territoire : régies communales (ville de Mouans Sartoux), fermes intercommunales (Syndicat mixte intercommunal des Monts d'Or), achat de terres agricoles situés dans une zone PPI (périmètre de protection rapproché) du captage d'eau potable (métropole d'Amiens).

Le bail rural environnemental qui permet d'apporter des garanties avec le respect de clauses environnementales (Saint-Georges-de-Reintembault, 35).

Utiliser l'outil des zones sensibles à protéger pour installer des fermes en agriculture biologique : les ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale) prévue par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 ; les ORE (obligations réelles environnementales) prévues par la loi sur la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages de 2016.

La ZAP : pour assurer une préservation sur le long terme, les communes ou EPCI peuvent demander à mettre en place des zones agricoles protégées pour préserver la vocation agricole des terres, éviter la spéculation, le mitage, et favoriser la reconnaissance de l'identité agricole du territoire.

Le PAEN : périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains : mise en place par le département, avec l'accord des communes, et après avis de la chambre d'agriculture (ex : 281 ha sont ainsi durablement protégés de l'urbanisation à Canohès-Pollestre en Occitanie). Lorsqu'il est établi, le conseil départemental bénéficie d'un droit de préemption.



Doter le PLUi de droits de préemption urbain (DPU) sur les zones qui peuvent être concernées (protection de l'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines L.1321-2 du code de la santé publique, plan de prévention des risques technologiques, zones stratégiques pour la gestion de l'eau L.211-12 du code de l'environnement). Ce droit présente un intérêt majeur dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable.

Coacquisitions avec l'association Terre de Liens par l'épargne solidaire ; la fondation Terre de Liens est reconnue depuis 2013 d'utilité publique. Cette collaboration permet une acquisition sur le très long terme (En Bretagne, l'association a déjà accompagné la création d'une 50aine de fermes correspondant à une centaine de paysans installés). En 2018, la Foncière Terre de Liens a atteint 65 millions d'euros collectés auprès de 13000 actionnaires solidaires pour 150 fermes acquises.

Mise en place de portage foncier (Sous convention avec la SAFER ou pas) pour trouver le bon porteur de projet (qu'il ait le temps de finaliser son installation). Réserver des terres pour constituer une unité viable pour l'installation, sécurisation de la vocation agricole des terres, ou éviter que, dans la précipitation, les terres partent à l'agrandissement ou sortent de leur vocation agricole.

Création de hameaux agricoles via le PLUi qui sont mises à disposition des paysans ou futurs paysans (locaux d'exploitation et/ou habitations). Pour décourager toute spéculation foncière, le PLU-i peut intégrer dans son règlement des prescriptions rendant impossible le détournement de vocation agricole du hameau.

Création d'un fonds de compensation financière issu de l'artificialisation de terres agricoles pour la création de zones d'activités. Le pays voironnais s'engage alors à verser 400.000 euros pour compenser la création d'une future zone d'activité, s'y ajoute un budget de 200.000 euros par an dédié à l'acquisition foncière agricole, versé par la communauté d'agglomération (pour agriculture bio et circuits de proximité).

Création d'un espace test agricole (permanent ou temporaire) permettant à des porteurs de projet de tester leur activité dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini (ex : Narbonne, Roanne, ...pour aller plus loin, voir le site du réseau reneta.fr). En étant présent sur le territoire, il devient aussi plus facile de repérer des opportunités foncières, et ce dispositif permet à la municipalité de disposer de porteur de projet au moment où la terre se libère.

...



Sources :

PLUi, Avis de la chambre d'agriculture
PLUi, avis MRAE
Intervention chambre d'agriculture Bretagne journée PAT du Juin 2019
Compte-rendu du comité technique de suivi du PAT
Stratégie Air Énergie Climat de Dinan Agglomération, ADEME et observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)
PLUi avis de la chambre d'agriculture
www.civam.org/systemesalimentaires
ABCDaire des circuits courts en pays de Vannes
Dinan-PLUiH, cahier agriculture
agriculture.gouv.fr
agreste.agriculture.gouv.fr